

| | | |
|---------------------|----|---|
| Membres en exercice | 11 | COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026 Délibération n°12/2026 fixant les indemnités de fonction du Maire Délégué |
| Présents | 11 | |
| Représentés | 0 | |
| Votants | 11 | |
| Exprimés | 10 | |
| Pour | 8 | |
| Contre | 2 | |
| | | |

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 31 mars 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 mars 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 ;

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire, des adjoints et du Maire Délégué ;

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants ;

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire est fixé à 28.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Compte tenu de la circulaire NOR : ATDB2606103C relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la même indemnité brute que celle des adjoints, soit 447,64 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Cette indemnité suivra l'évolution des traitements de la fonction publique et son montant sera imputé sur les crédits prévus au budget primitif de l'année en cours, au chapitre 65, article 6531.

Fait à MARVAL, le 8 avril 2026

Adrien COUSSY,
Secrétaire de séance



Régis de SOLMS,
Maire

Rde  

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 087-218709202-20260408-DEL_1226-DE

S'LOW

COMMUNE DE MARVAL

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal

Annexe à la délibération du 31 mars 2026

| Nom et Prénom | Qualité | % de l'IB 1027 | Indemnité brute mensuelle |
|---------------------|---------------|----------------|---------------------------|
| Régis de SOLMS | Maire | 28.10 | 1 155.06 |
| Jacques FAURIOT | Adjoint | 10.89 | 447.64 |
| Anne Louise LAURENT | Adjoint | 10.89 | 447.64 |
| Pierre FERLAND | Adjoint | 10.89 | 447.64 |
| Kévin NYLAND | Maire Délégué | 10.89 | 447.64 |